

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2021
CONVOCATION DU 13 DECEMBRE 2021

Le 17 décembre 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme BROUTIN à Mme CARON
Mme DA SILVA MARTINS à Mme PERAL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe OLIVE

DÉLIBÉRATION N°48/2021**Tarifs des services périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2022.**

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006,

Vu les tarifs suivants :

Tranches	Cantine	Garderie un passage	Garderie après étude	Etude
0 à 500	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
501 à 900	2,15	1,85	0,85	1,85
901 à 1200	3,15	2,05	1,05	2,15
1201 à 1500	3,95	2,25	1,15	2,45
1501 à 2000	4,05	2,35	1,25	2,55
Plus de 2001	4,15	2,45	1,35	2,65

Monsieur le Maire, suite à l'avis de la Commission affaires scolaires et périscolaires, propose de faire évoluer les tarifs des services périscolaires comme détaillés ci-dessus.

Il précise que ces nouveaux tarifs, calculés en fonction du quotient familial du foyer, seront applicables au 1^{er} janvier 2022.

Ceci exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (19 voix pour) les nouveaux tarifs des services périscolaires.

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

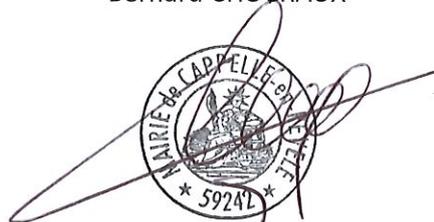
Affiché le 24/12/2021

SLOW

ID : 059-215901299-20211217-24122021_D48BP-DE

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 24/12/2021

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 24/12/2021